RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2003-2004

Conseil du statut de la femme

Québec

105-05886/

RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2003-2004

Conseil du statut de la femme

Le contenu de la présente publication a été rédigé
par le Conseil du statut de la femme.

Réalisation infographique : Marielle Pesant de l'Atelier Rouge

Impression : Héon & Nadeau ltée

Révision : Francine Bérubé

Dépôt légal – 2005
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-43806-X
ISSN : 0705-6435
© Gouvernement du Québec

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration,

Michelle Courchesne

Québec, le 4 février 2005

Madame Michelle Courchesne
Ministre des Relations avec les citoyens et
de l'Immigration
Édifice Gérald-Godin
360, rue McGill, 4e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre, conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, le Rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2004. Ce rapport rend compte des réalisations du Conseil en fonction des orientations qu'il s'est données en vertu de son *Plan stratégique quadriennal 2001-2005*.

L'année 2003-2004, qui marquait le 30e anniversaire du Conseil, a été soulignée par un programme d'activités intense et diversifié et a requis, de la part de ses membres et de son personnel, une motivation constante pour donner un nouveau souffle aux stratégies nécessaires à la réalisation de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes. Fidèle à sa mission de conseil auprès du gouvernement et d'information auprès de la population, le Conseil est intervenu par la production d'une variété de publications et a suscité des débats autour des tendances internationales qui se dessinent pour accélérer la concrétisation d'une véritable égalité pour toutes les Québécoises. Dans ce contexte, il a joué un rôle mobilisateur.

L'année qui se profile continuera d'être fertile en réflexions, notamment au regard de la démarche que le Conseil entreprendra en réponse au mandat à deux volets que vous lui avez confié en février 2004 : celui de définir un concept d'égalité le plus large possible applicable en contexte québécois et celui de produire un avis sur les orientations et les priorités menant à une politique gouvernementale dans laquelle seront recherchées une participation plus engagée et des alliances plus soutenues avec l'ensemble des acteurs de la société.

Ainsi, je vous saurais gré de bien vouloir communiquer ce rapport à l'Assemblée nationale, comme le requièrent les dispositions de la Loi sur l'administration publique.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de la collaboration de toutes les membres et du personnel du Conseil et l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Conseil du statut de la femme,

Diane Lavallée

Québec, le 13 décembre 2004

Table des matières

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents 9

Partie 1 :
Présentation du Conseil du statut de la femme 11

Les membres du Conseil 11
La mission 11
La clientèle et les partenaires 12
La structure organisationnelle 12
Enjeux, contexte et perspectives 12

Partie 2 :
Résultats en lien avec les orientations du *Plan stratégique* et du *Plan d'action 2003-2004* 15

2.1 Ajustements apportés au *Plan d'action 2003-2004* 15

2.2 Résultats 2003-2004 16
Première orientation : Examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes 16
Deuxième orientation : Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes 16
Troisième orientation : Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes 18
Quatrième orientation : Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne 19

2.3 Actions d'information et de sensibilisation 22
30e anniversaire du Conseil du statut de la femme 22
Publication de la *Gazette des femmes* 24
Production d'outils pour la Journée internationale des femmes 25
Diffusion de publications, activités publiques et diffusion d'informations 26

Partie 3 :
Utilisation des ressources 27

Ressources financières 27
Ressources humaines 27
Ressources informationnelles 29
Ressources matérielles 29

Partie 4 :
Autres exigences : application des lois, des politiques et des responsabilités administratives 31

Déclaration de services aux citoyens 31
Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration 31
Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels
Éthique 31
Accès à l'égalité en emploi et rajeunissement de la fonction publique 31

Annexes

Liste des membres du CSF 33
Organigramme 35
Valeurs du Conseil du statut de la femme 37
Liste des publications du Conseil 2003-2004 39
Code d'éthique et de déontologie 41

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Les renseignements contenus dans le présent Rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données consignées dans ce rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du Rapport annuel de gestion 2003-2004 du Conseil du statut de la femme :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'organisme;
- exposent les objectifs et les résultats atteints;
- présentent des données exactes et fiables.

Conformément aux attentes exprimées par les parlementaires et à la suite des recommandations du Secrétariat du Conseil du trésor, consignées dans le *Document de soutien à la préparation du rapport annuel de gestion 2003-2004*, la partie du présent rapport relative à la présentation de l'organisme a été allégée, tandis que la description des valeurs du Conseil a été déplacée en annexe. Des efforts ont aussi été investis pour introduire des données comparatives avec les années antérieures. Les personnes désireuses d'en savoir davantage sur la mission, la structure et les mandats du Conseil peuvent consulter le site Internet : www.csf.gouv.qc.ca

Je déclare que les données contenues dans le présent Rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces informations sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2004.

Au-delà de sa facture administrative, je souhaite que ce document reflète les préoccupations des membres et qu'il témoigne de l'excellence du travail accompli par le personnel du Conseil que je remercie vivement.

Diane Lavallée
Présidente du Conseil du statut de la femme

Québec, le 13 décembre 2004

Partie 1 :
Présentation du Conseil du statut de la femme

Les membres du Conseil

La présidence du Conseil est assumée, depuis le 28 juin 1999, par M^me^ Diane Lavallée, nommée par le gouvernement du Québec pour un terme de cinq ans. Outre la présidente, le Conseil est composé de dix membres, des femmes nommées par le gouvernement pour quatre ans après consultation des associations féminines, des universités, des groupes socio-économiques et des syndicats. Siègent aussi au Conseil, sans droit de vote, les sous-ministres – ou leurs déléguées – des ministères suivants : Santé et Services sociaux, Éducation, Travail, Justice, Emploi, Solidarité sociale et Famille, Culture et Communications et le Conseil du trésor.

Les membres participent à des réunions régulières et sont appuyées par des comités formés pour l'étude de questions particulières et chargés de faire rapport au Conseil. Les comités peuvent être totalement ou partiellement composés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil. Le mode de fonctionnement du Conseil permet de dégager des consensus et de donner lieu à des recommandations qui reflètent l'opinion des membres et la diversité des femmes du Québec. Au cours du présent exercice, les membres ont tenu sept assemblées. La liste des membres est présentée à l'annexe 1.

La mission

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de type consultatif créé en 1973 (L.R.Q., c. C-59) pour veiller à la promotion et à la défense du statut et des droits des Québécoises.

Lieu d'observation des conditions de vie des femmes, le Conseil réalise des études et des recherches qui mettent en lumière les inégalités vécues par les femmes et les enjeux importants qui interpellent notre société à l'égard de l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Il soumet également des avis et fait des recommandations relativement aux lois, aux politiques et aux programmes qui touchent les Québécoises, dans la perspective qu'y soient intégrés leurs préoccupations, leurs réalités et leurs intérêts.

Le Conseil s'est vu aussi confier un mandat légal d'information par lequel il sensibilise la population et les partenaires sociaux aux diverses réalités des femmes et aux situations qui représentent des obstacles à l'édification d'une société égalitaire pour toutes et tous.

L'une des principales caractéristiques du Conseil réside dans sa structure régionalisée. Grâce à ses antennes régionales, le Conseil est en mesure de poursuivre, à l'échelle des régions, sa fonction consultative et son rôle d'information.

Par ses actions, le Conseil vise à faire évoluer les mentalités et à faire participer les femmes au développement économique, politique, social et culturel du Québec. Il apporte également sa contribution à la construction d'une société où la justice, la solidarité, l'équité, le respect des droits de tous ses membres sont des valeurs authentiques partagées par les femmes et les hommes.

La clientèle et les partenaires

La mission du Conseil du statut de la femme l'amène à se préoccuper des intérêts et des droits des Québécoises qui constituent 51 % de la population du Québec. En vertu de ses mandats, c'est d'abord auprès du gouvernement et des paliers de décision locaux et régionaux que le Conseil véhicule l'ensemble de ses observations et de ses avis.

C'est aussi envers la population en général que sont dirigées les actions du Conseil, puisqu'il informe les femmes et les hommes du Québec sur toute question concernant l'égalité des sexes.

De plus, le Conseil est appelé à entretenir des liens ponctuels ou réguliers avec plusieurs partenaires gouvernementaux aux divers paliers de pouvoir. Parmi ceux-ci figurent d'autres conseils consultatifs, le Secrétariat à la condition féminine, des ministères sectoriels et des instances régionales.

La mise en place de conditions favorables à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu de société qui exige la mobilisation de plusieurs partenaires avec lesquels travaille le Conseil, dont les groupes de femmes nationaux et régionaux, les comités de condition féminine des syndicats de même que les chercheuses féministes.

La structure organisationnelle

Le Conseil du statut de la femme compte sur un effectif de 64 personnes et sur un budget d'un peu plus de 4 millions de dollars pour remplir sa mission. Sa structure organisationnelle comprend le Bureau de la présidente et trois directions, soit le Secrétariat général et la Direction des communications, la Direction de la recherche et de l'analyse et la Direction des bureaux régionaux (annexe 2).

Enjeux, contexte et perspectives

Le *Plan stratégique quadriennal 2001-2005* du Conseil du statut de la femme résulte d'un important processus de consultation. Près de 200 personnes oeuvrant dans divers milieux au sein du mouvement des femmes ont été mises à contribution pour faire part de leur expertise, de leur expérience et de leurs connaissances au regard des réalités des Québécoises et de leurs préoccupations les plus immédiates. Les orientations et les objectifs retenus dans ce plan font écho à l'essentiel de leurs messages.

Les travaux qu'effectue le Conseil, tout comme les actions qu'il conduit, s'inscrivent dans un contexte influencé par une multitude d'enjeux sociaux, économiques et culturels, dont certains retiennent particulièrement son attention et constituent son cadre de référence pour l'ensemble de ses actions.

Le plan stratégique du Conseil tient compte des réalités démographiques que connaît le Québec : baisse du taux de natalité, vieillissement de la population ayant comme corollaire la diminution de l'importance relative des jeunes, transformation des familles, mouvements migratoires, dépeuplement des régions. Dans ce contexte, suivre les tendances majeures dans l'évolution de la population, pour en cerner les conséquences chez les femmes, devient un aspect incontournable de son intervention. À cet égard, le Conseil entend traduire cette préoccupation à travers toutes ses actions et, notamment, celles couvrant les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation, de la politique et de la participation citoyenne des femmes.

Dans la perspective d'une meilleure autonomie économique, les femmes doivent pouvoir accéder en plus grand nombre au marché de l'emploi et à de la formation, dans de multiples secteurs d'activité, et, notamment, dans des créneaux non traditionnels porteurs d'avenir et rémunérateurs. Par ailleurs, les secteurs d'activité dans lesquels on les retrouve majoritairement devraient, pour leur part, être reconnus à leur juste valeur.

Si les Québécoises veulent avoir une emprise sur leur avenir collectif, il importe aussi qu'elles puissent exercer leur influence autant dans les secteurs de développement social, économique que culturel. Il est de l'intérêt des femmes de se retrouver plus nombreuses à occuper leur place dans les multiples lieux de pouvoir aux divers paliers décisionnels, local, régional et national, afin de partager leurs visions et d'assu-rer la prise en compte de leurs réalités et de leurs principales préoccupations. Le Conseil estime que les femmes ne peuvent pas être que des témoins passifs des transformations qui se dessinent, mais qu'elles doivent y prendre part pour les infléchir en fonction de leurs besoins et de leurs aspirations.

Comme il l'a fait depuis 30 ans, le Conseil continue d'exercer une constante vigilance afin que les décisions prises par l'État demeurent respectueuses des besoins et des intérêts des femmes. Pour y parvenir, il compte, d'ici 2005, faire porter son action de façon prioritaire vers des domaines en mutation : la démographie et les rapports sociaux; le travail, la formation et l'économie; la santé, le bien-être et l'environnement; la politique et l'engagement social. Il fera entendre la voix des femmes et proposera des changements profitables pour elles comme pour toute la société.

Au-delà de ces choix d'orientation, l'enjeu capital consiste à s'assurer que tous les efforts sont déployés afin de maintenir l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes au rang des priorités gouvernementales et qu'il soit partagé et soutenu tant par les décideurs nationaux, régionaux que locaux. La montée de valeurs conservatrices en réaction au mouvement féministe et le retour des préjugés sexistes exigent une vigilance accrue afin de désamorcer toute intervention susceptible de faire reculer les acquis des femmes. Dans cet environnement, un autre enjeu est de réussir à forger et à maintenir des alliances stratégiques, non seulement avec les femmes, mais aussi avec les hommes qui ont à cœur de construire une société authentiquement égalitaire.

TABLEAU SYNTHÈSE – PLANIFICATION STRATÉGIQUE
CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME
2001-2005

Mission	Donner des avis sur les questions concernant les droits et le statut des femmes, dégager les inégalités et les enjeux auxquels elles font face, par le biais d'avis, de recommandations, et sensibiliser la population et les partenaires sociaux afin de faire évoluer les mentalités et progresser les conditions de vie des femmes			
	Démographie et rapports sociaux	Travail – formation – économie	Santé – bien-être – environnement	Politique et engagement social
Contexte	• Changements démographiques; • Transformation de la société québécoise; • Nouveaux modes familiaux; • Vieillissement de la population; • Appauvrissement des régions; • Exclusion de certaines personnes; • Diversité croissante de la société civile.	• Mondialisation des échanges; • Nouvelles technologies de l'information; • Écarts entre riches et démunis; • Révision du rôle et des politiques de l'État; • Maintien des équilibres budgétaires; • Montée du travail atypique; • Conciliation travail-famille; • Conciliation maternité-études; • Emplois non traditionnels.	• Désengagement de l'État; • Impacts sur les femmes des transformations dans le système de santé; • Violence; • Détresse psychologique chez les jeunes filles et les femmes et dégradations des habitudes de vie; • Nouvelles technologies reproductives et pratiques environnementales.	• Mouvement de régionalisation; • Sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir; • Importance de la participation citoyenne des femmes et de la relève féminine; • Internationalisation des solidarités.
Enjeux	S'assurer qu'à travers les changements démographiques, les acquis des femmes se maintiennent et que leurs conditions de vie s'améliorent.	Recherche d'une plus grande autonomie financière pour les femmes.	Permettre à toutes les femmes de bénéficier de conditions propices à l'amélioration de leur santé et de leur bien-être.	• Accroître l'accès des femmes au pouvoir dans un objectif et une meilleure prise en considération de leurs besoins et de leurs visions dans ces mêmes lieux. • Comprendre le phénomène de la mondialisation et ses effets particuliers sur les femmes.
Orientations stratégiques	Examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes.	Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes.	Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes.	Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne.
Axes d'intervention	• Acquisition et diffusion de connaissances; • Information et sensibilisation.	• Acquisition et diffusion de connaissances; • Information et sensibilisation.	• Acquisition et diffusion de connaissances; • Information et sensibilisation.	• Acquisition et diffusion de connaissances; • Information et sensibilisation.
Objectifs du CSF	• Influencer le gouvernement pour qu'il prenne en compte les conditions de vie des femmes dans ses lois, politiques, programmes et plans d'action afin d'éclairer sa prise de décision et le choix de ses actions. • Documenter et faire connaître les diverses réalités des femmes.	• Influencer le contenu des projets gouvernementaux à caractère économique. • Informer les femmes pour aider à mieux faire face aux changements du marché du travail.	• Influencer les projets gouvernementaux ayant un impact sur la santé et le bien-être des femmes. • Informer la population et le gouvernement sur les enjeux en matière de santé et de bien-être.	• Influencer pour une meilleure prise en compte des besoins des femmes dans le développement local, régional et national et dans la participation citoyenne. • Alimenter la réflexion des instances locales, régionales et nationales. • Favoriser des échanges d'expertise sur le plan international, national, régional et local.

TABLEAU SYNTHÈSE – PLANIFICATION STRATÉGIQUE
CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME
2001-2005

Mission	Donner des avis sur les questions concernant les droits et le statut des femmes, dégager les inégalités et les enjeux auxquels elles font face, par le biais d'avis, de recommandations, et sensibiliser la population et les partenaires sociaux afin de faire évoluer les mentalités et progresser les conditions de vie des femmes			
	Démographie et rapports sociaux	Travail – formation – économie	Santé – bien-être – environnement	Politique et engagement social
Contexte	• Changements démographiques; • Transformation de la société québécoise; • Nouveaux modèles familiaux; • Vieillissement de la population; • Appauvrissement des régions; • Exclusion de certaines personnes; • Diversité croissante de la société civile.	• Mondialisation des échanges; • Nouvelles technologies de l'information; • Écarts entre riches et démunis; • Révision du rôle et des politiques de l'État; • Maintien des équilibres budgétaires; • Montée du travail atypique; • Conciliation travail-famille; • Conciliation maternité-études; • Emplois non traditionnels.	• Désengagement de l'État; • Impacts sur les femmes des transformations dans le système de santé; • Violence; • Détresse psychologique chez les jeunes filles et les femmes et dégradations des habitudes de vie; • Nouvelles technologies reproductives et pratiques environnementales.	• Mouvement de régionalisation; • Sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir; • Importance de la participation citoyenne des femmes et de la vitalité féministe; • Internationalisation des solidarités.
Enjeux	S'assurer qu'à travers les changements démographiques, les droits des femmes se maintiennent et que leurs conditions de vie s'améliorent.	Recherche d'une plus grande autonomie financière pour les femmes.	Permettre à toutes les femmes de bénéficier de conditions propices à l'amélioration de leur santé et de leur bien-être.	• Accroître l'accès des femmes au pouvoir dans un objectif et une meilleure prise en considération de leurs besoins et de leurs visions dans ces mêmes lieux; • Comprendre le phénomène de la mondialisation et ses effets particuliers sur les femmes.
Orientations stratégiques	Examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes.	Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes.	Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes.	Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne.
Axes d'intervention	• Acquisition et diffusion de connaissances; • Information et sensibilisation.	• Acquisition et diffusion de connaissances; • Information et sensibilisation.	• Acquisition et diffusion de connaissances; • Information et sensibilisation.	• Acquisition et diffusion de connaissances; • Information et sensibilisation.
Objectifs du CSF	• Influencer le gouvernement pour qu'il prenne en compte les conditions de vie des femmes dans ses lois, politiques, programmes et plans d'action afin d'éclairer sa prise de décision et le choix de ses actions. • Documenter et faire connaître les diverses réalités des femmes.	• Influencer le contenu des projets gouvernementaux à caractère économique. • Informer les femmes pour aider à mieux faire face aux changements du marché du travail.	• Influencer les projets gouvernementaux ayant un impact sur la santé et le bien-être des femmes. • Informer la population et le gouvernement sur les enjeux en matière de santé et de bien-être.	• Influencer pour une meilleure prise en compte des besoins des femmes dans le développement local, régional et national et dans la participation citoyenne. • Alimenter la réflexion des instances locales, régionales et nationales. • Favoriser des échanges d'expertise sur le plan international, national, régional et local.

Partie 2 :
Résultats en lien avec les orientations du *Plan stratégique* et du *Plan d'action 2003-2004*

2.1 Ajustements apportés au *Plan d'action 2003-2004*

Après sept mois d'exercice, le Comité de direction (CODI) du Conseil a procédé à la révision de son *Plan d'action 2003-2004*. Cet exercice s'est avéré nécessaire principalement à cause des changements importants apportés à l'agenda gouvernemental à la suite de l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement et des projets inscrits au menu législatif de l'automne 2003 et de l'hiver 2004.

Par conséquent, des actions prévues au *Plan d'action 2003-2004* ont été suspendues, reportées à une date ultérieure ou annulées afin de permettre la réalisation de travaux liés aux projets prioritaires du gouvernement. Aussi, en tenant compte de la conjoncture ou pour des raisons en dehors de son contrôle, le Conseil s'est vu dans l'obligation de revoir l'échéance de réalisation de certaines actions. Les points suivants apportent des explications à cet égard :

- **Produire une étude statistique sur les femmes immigrantes** : la non-disponibilité des données de Statistique Canada avant janvier 2004 a empêché la réalisation de ce document. Il sera produit en 2004-2005.
- **Produire une étude sur les femmes autochtones au Québec** : la spécificité de l'étude nous a amenées à en confier une partie à une spécialiste de la question autochtone de l'INRS-Culture. Elle devrait être publiée conjointement avec l'INRS-Culture à l'hiver 2005 après consultation auprès de représentantes des femmes autochtones du Québec.
- **Produire une synthèse des 14 avis sur les conditions de vie des femmes et le développement régional** : cette activité n'a pas été réalisée. Le Conseil a plutôt choisi de mettre à jour les 14 avis régionaux qu'il avait produits entre 1999 et 2003 dans le contexte notamment de la restructuration de certaines instances régionales et locales, de façon à mettre à la disposition de celles-ci des données à jour sur la situation des femmes dans toutes les régions du Québec.
- **Produire un document de réflexion et un avis sur le développement local et régional** : les modifications apportées à la gouverne régionale ne rendaient plus pertinentes ces deux actions. Dans l'éventualité de la sortie de nouvelles orientations gouvernementales en la matière, le CSF remettra ces actions à son agenda.
- **Amorcer la production d'un guide d'information sur les droits et les ressources relatifs au travail** : les modifications apportées récemment à différentes lois du travail ont été fortement diffusées par la Commission des normes du travail auprès d'un public cible rendant moins pertinente cette action par le CSF.
- **Organiser la troisième édition des Prix Iso familles** : initiés par le Conseil, ces prix d'excellence, destinés aux milieux de travail du Québec, visent à récompenser et à mettre en valeur les mesures de conciliation du travail avec la vie familiale. L'organisation des deux premières éditions a été rendue possible grâce au partenariat établi avec le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, le Conseil de la famille et de l'enfance, le ministère du Travail et le ministère de la Famille et l'Enfance. Toutefois, il a été convenu que la responsabilité de ces prix relevait dorénavant du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

2.2 Résultats 2003-2004

Conformément à son objectif d'influencer les projets gouvernementaux et de répondre aux invitations du gouvernement sur différents projets de loi, le CSF a produit et publié, en 2003-2004, cinq avis ou mémoires, une recherche et s'est exprimé sous forme de lettres commentaires aux instances politiques et administratives dans 69 circonstances. À deux occasions, le CSF a été invité à se présenter en commission parlementaire. Au total, le Conseil a formulé 39 recommandations au gouvernement de façon à lui suggérer des actions susceptibles d'améliorer les conditions de vie des femmes par rapport à leur autonomie économique et à leur formation, à leurs responsabilités familiales, à l'impact du système de santé sur elles. Pour réaliser ses travaux, le CSF a rencontré 130 personnes dans le cadre de 41 activités de consultation.

Dans la poursuite de la première orientation « **Examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes** », le Conseil a :

- Produit un mémoire sur *Les scénarios de développement et de financement pour assurer la pérennité, l'accessibilité et la qualité des services de garde* et s'est présenté en commission parlementaire pour défendre l'idée maîtresse de son mémoire, à savoir que les services de garde doivent être parties prenantes de la politique familiale du Québec. Le CSF s'est dit en faveur d'une contribution parentale uniforme et a souhaité que la solution retenue n'induise pas de discrimination à l'égard des familles.

Dans le cadre de la deuxième orientation « **Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes** », le CSF a :

- Produit un avis à l'invitation du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, intitulé *Maintenir le soutien financier aux études et s'adapter aux nouvelles réalités*. Cet avis, véritable étude inédite sur la situation des parents étudiants, plus particulièrement des mères étudiantes, présente les difficultés de conciliation parentalité-études. Ces difficultés sont reliées à des aides financières insuffisantes au regard de l'évaluation de leurs besoins et à un manque de sensibilisation des institutions d'enseignement à cette problématique. Parmi l'ensemble de ses recommandations, le Conseil demande que le régime d'assurance parentale du Québec couvre aussi les parents étudiants lorsqu'il sera mis en application.

- Déposé un avis lors de la consultation générale sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, *Les études, l'enseignement et la recherche universitaires : enjeux émergents pour les femmes*. Cet avis recommande que des efforts soient entrepris pour que les femmes atteignent, dans le corps professoral universitaire, une représentation équivalente à leur progression dans l'accès aux études et aux diplômes universitaires. Le Conseil met encore en exergue la promotion de la diversification des choix académiques, pour que plus de femmes s'orientent vers les sciences appliquées.

- Réalisé un avis intitulé *Étudiante et mère : un double défi* qui démontre qu'il n'est pas toujours facile pour les jeunes mères de maintenir et de poursuivre un projet éducatif, qu'elles soient au secondaire ou au doctorat. Cet avis s'attarde à spécifier les défis et les enjeux, tant financiers qu'organisationnels, que les jeunes mères doivent relever tout au long de leur processus académique. Pour les jeunes mères au secondaire, il recommande la mise en place d'un accompagnement constant et d'une diversité de services, y compris des services psychosociaux, pour leur permettre de terminer leur secondaire. Pour celles qui poursuivent un enseignement postsecondaire et afin de leur permettre de concilier maternité-études, l'avis recommande une meilleure adaptation des services des établissements d'enseignement et une plus grande disponibilité et accessibilité aux services de garde. Par ailleurs, il est réitéré la nécessité que le régime d'assurance parentale couvre aussi les parents étudiants. Ce document, attendu dans plusieurs milieux, vient compléter les réflexions sur la conciliation travail-famille. En conséquence, le CSF a recommandé d'inclure la préoccupation de la conciliation famille-études dans la prochaine politique de conciliation famille-travail.

- Défendu en commission parlementaire son mémoire sur les hypothèses de réforme du régime de rentes, intitulé *Adapter le régime de rentes sans nier la réalité des femmes*. Ce mémoire s'appuie sur une analyse différenciée selon les sexes pour faire valoir l'impératif de moduler certaines dispositions du régime selon les responsabilités familiales (enfants et proches en perte d'autonomie) et demande en conséquence que la réforme du régime s'inscrive dans une perspective plus large de la politique familiale du Québec.

- Réagi favorablement auprès du ministre responsable du plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*, conformément à son engagement lors de l'étude du projet de loi sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le CSF s'est dit en accord avec le caractère non coercitif du plan d'action et s'est réjoui de la place faite aux femmes. Il espère que la prise en compte des situations de pauvreté spécifiques aux hommes et aux femmes débouchera sur l'application de mesures propres à chaque sexe.

- Poursuivi sa veille stratégique sur l'impact des accords internationaux sur la préservation des acquis sociaux et sur le marché du travail pour les femmes en participant à différentes activités. Le CSF a aussi demandé une étude juridique sur la question du droit des femmes dans le cadre des accords internationaux. Cette recherche, réalisée par Lucie Lamarche et Rémi Bachand de l'UQÀM et intitulée *La protection et la promotion des droits des travailleuses québécoises à l'heure de la prolifération des accords de commerce : le besoin de clarifier les causes de menaces potentielles afin d'orienter l'action*, est disponible sur le site Internet du Conseil.

- Commenté le budget gouvernemental, en juin 2003, en demandant au gouvernement la mise en place d'une politique familiale complète et cohérente et qui respecte l'autonomie financière des deux parents dont les composantes seraient : allocations familiales universelles, assurance parentale, services de garde accessibles, mesure de conciliation travail-famille. La formation professionnelle étant un outil incontournable pour la réalisation du potentiel des femmes, le CSF s'inquiète des conséquences possibles de l'élargissement à d'autres entreprises de l'exemption de cotiser à la politique du 1 % de la masse salariale, telle qu'elle est annoncée dans le budget.

- Mis en ligne une banque de données statistiques sur les conditions de vie des femmes. Le Conseil a créé une section statistique qui regroupe les données illustrant les conditions de vie des femmes en démographie, santé, éducation, situation domestique, emploi du temps, travail, revenu et participation au pouvoir. Cette banque de données comporte 84 tableaux et fournit des données pour les différentes régions du Québec. Elle est diffusée sur le site Internet du Conseil. Le Conseil est aussi partenaire de la Banque de données des statistiques officielles (BDSO) du gouvernement du Québec et siège au comité d'orientation.

Le Conseil a aussi joué un rôle de vigile quant à l'impact sur les femmes de certaines modifications législatives :

- Projets de loi nos 7 et 8 sur l'accréditation des responsables des ressources intermédiaires et des responsables de garderies : le CSF a rappelé aux ministres que la syndicalisation était la meilleure garantie pour assurer aux femmes des conditions décentes de travail et une certaine protection;

- Projet de loi no 31, qui proposait une modification à l'article 45 du Code du travail : le CSF s'est dit inquiet du risque de désyndicalisation que cette modification pourrait entraîner dans des secteurs d'activité à forte intensité de main-d'œuvre féminine, et du risque de cantonner de plus en plus de femmes vers des formes de travail atypique;

- Projet de loi no 21 : le Conseil s'est prononcé positivement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants en soutenant le principe du traitement égal des enfants quelle que soit l'union dont ils sont issus. Le CSF a attiré l'attention sur divers aspects du modèle québécois qui posent problème, tels la modification des pensions alimentaires, la modulation des coûts selon l'âge et le temps de garde;

- Règlement permanent fixant les conditions de travail dans certains secteurs de l'industrie du vêtement : le Conseil a réclamé une meilleure protection des couturières à domicile et une confirmation de leur statut de salariées dans la Loi sur les normes du travail.

Pour répondre à la troisième orientation « **Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes** », le CSF a :

- Formulé un avis intitulé *Avis sur le projet de loi portant sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux* souhaitant que toutes les instances créées par cette loi assurent la parité des sexes sur leur conseil d'administration. Le CSF insiste dans son avis sur l'importance du maintien des services psychosociaux et tenait à rappeler le danger de voir se réaliser, avec la réforme proposée, un virage trop hospitalo-centriste.

- Fait des commentaires au ministre de la Santé et des Services sociaux sur la politique de soutien à domicile *Chez soi : le premier choix*. Le Conseil a appuyé la nécessité de développer des services à l'intention des proches aidantes tels les services de surveillance, de répit dépannage, de gardiennage et d'appui aux tâches domestiques et surtout d'assurer leur accessibilité tant géographique que financière.

- Fait le point dans le dossier de la procréation médicalement assistée (PMA). L'actualisation des enjeux des PMA a été réalisée avec la participation d'une vingtaine d'acteurs clés et de spécialistes de ce domaine. Cette démarche a confirmé, de façon générale, la pertinence encore actuelle des positions déjà prises par le CSF dans son avis intitulé *La procréation médicalement assistée : une pratique à encadrer*, publié en 1996. Le Conseil est intervenu auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux pour réclamer à nouveau l'instauration d'une loi-cadre sur la procréation médicalement assistée.

- Maintenu son implication dans le dossier sur la prostitution en menant plusieurs entrevues journalistiques et électroniques, en publiant un article dans la revue *Éthique publique* de l'École nationale d'administration publique (ENAP) et en participant à l'orientation d'une recherche sur le trafic des femmes au Québec menée par l'Alliance de recherche entre l'Institut de recherches et d'études féministes et Relais-femmes (ARIR).

- Fait une recension de la littérature sur la détresse psychologique des adolescentes et des adolescents pour dégager le cadre théorique à partir duquel la réflexion devrait être orientée. Cette étude préliminaire a permis de dégager que la socialisation et les rapports sociaux de sexe colorent chez chaque sexe les manifestations de la détresse psychologique et les facteurs de protection, mais qu'il nous est impossible d'en déterminer leur importance dans les diverses manifestations de détresse pour lesquelles d'autres facteurs entrent en ligne de compte.

Dans le cadre des **travaux de réflexion sur l'égalité et conformément à son objectif de favoriser les échanges d'expertises sur le plan international**, le Conseil a rempli son engagement en :

- Accueillant une étudiante en maîtrise de l'Université Toulouse-Le Mirail pour effectuer un stage et produire un rapport de recherche intitulé *Comprendre l'approche intégrée de genre : une réflexion illustrée à partir d'exemples européens*.

- Produisant une analyse comparative des instruments mis en place pour supporter une politique de l'égalité entre les hommes et les femmes dans différents pays. Cette recherche, *Les instruments pour l'égalité*, retrace et commente les différentes instances, organisations et outils que se sont donnés des pays comme la Suède, la Norvège, les Pays-Bas, la France et les instances européennes pour faire de l'égalité entre les hommes et les femmes l'engagement de toute une nation.

En lien avec la quatrième orientation « **Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne** », le Conseil a témoigné de sa vigilance en mettant son expertise dans ce domaine au service du gouvernement. Il a notamment :

- **Produit un mémoire sur le projet de loi nº 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche** : il est présenté par le gouvernement en décembre 2003 et se veut la première étape d'une transformation notable des rapports entre l'État et les régions; les élues et les élus municipaux deviennent les piliers de l'action régionale et locale.

  Le mémoire produit à cette occasion par le CSF tentait de mesurer quels seraient les impacts pour les femmes de la mise en œuvre des dispositions du projet de loi nº 34 et recommandait au gouvernement des mesures pour favoriser une participation pleine et entière des femmes au développement régional et local. Le CSF souhaitait notamment que les conférences régionales des élus (CRÉ) aient l'obligation de s'adjoindre la société civile, ce qui a d'ailleurs été ajouté dans la loi. Le CSF demandait aussi que le gouvernement transmette aux CRÉ des attentes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ce qu'il a consenti en modifiant l'article relatif à l'élaboration des plans quinquennaux dans lesquels les CRÉ devront tenir compte des femmes, selon des principes d'équité et de parité. Enfin, le CSF recommandait que tant les CRÉ que les centres locaux de développement (CLD) aient recours à l'approche intégrée de l'égalité dans l'élaboration et la mise en oeuvre des plans d'action, dans l'utilisation de fonds et dans l'évaluation de leurs résultats.

  Dans le même sens que les recommandations contenues dans ce mémoire, la présidente du CSF a transmis une lettre à l'ensemble des personnes élues devant composer les deux tiers des conseils d'administration des CRÉ afin de les sensibiliser à leurs responsabilités en matière d'égalité et leur proposer des moyens susceptibles de les soutenir dans la mise en œuvre de celles-ci. La présidente a également consigné, dans une lettre adressée à la ministre responsable du CSF, Mme Michelle Courchesne, les enjeux reliés à la participation des femmes à la suite de l'adoption de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche ainsi que des pistes de solution permettant de mieux tenir compte des besoins des femmes.

- **Mis à jour les avis régionaux** : Le CSF a mis à jour les 14 avis régionaux produits entre 1999 et 2003, à partir du recensement de 2001 de Statistique Canada, de l'Enquête Santé Québec 1997-1998, des données du ministère de la Sécurité publique sur les dénonciations d'incidents de violence conjugale en 2001, de la situation des femmes dans les instances décisionnelles en 2003 et de diverses études régionales. Un compte rendu de la réalisation des recommandations que le CSF avait adressées aux instances régionales au moment de la parution des avis fait également partie de ces mises à jour. Le Conseil a profité de l'occasion pour produire un portrait statistique de la situation des femmes de Laval et de Montréal, ces deux régions ne disposant pas d'avis régionaux. Tous ces ouvrages seront mis en ligne sur le site Internet du Conseil au cours de l'année 2005.

- **Ouvert deux nouveaux bureaux régionaux** : La ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, responsable du Conseil du statut de la femme, M^me^ Michelle Courchesne, a autorisé les crédits nécessaires à l'ouverture de deux nouveaux bureaux pour desservir à plein temps les régions du Centre-du-Québec et de Lanaudière. Les entrées en fonction des nouvelles responsables régionales se sont faites en octobre pour Lanaudière et en décembre pour le Centre-du-Québec. Avec cette addition de personnel et celles qui ont été faites dans les années précédentes (ouverture du bureau de Gaspé en 2001 et desserte du Nord-du-Québec à partir de Rouyn-Noranda et Saguenay), l'ensemble des régions du Québec est donc couvert de façon équitable.

- **Participé aux travaux des différentes instances régionales et locales, visant une plus grande prise en compte des préoccupations des femmes** : Par l'intermédiaire de ses représentantes des bureaux régionaux, le CSF a participé à des travaux des instances régionales, notamment des conseils régionaux de développement (CRD) ou de leurs différentes commissions ou comités consultatifs, des régies régionales de la santé et des services sociaux (RRSSS) ainsi que des ministères. Cette participation a pu se traduire par la présence à des réunions de travail ou par la production d'avis ou de mémoires. Elle vise à faire valoir les préoccupations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour un développement local et régional qui bénéficie de façon équitable à toutes et à tous.

Nombre de rencontres avec des instances régionales

- **Mis à jour les avis régionaux** : Le CSF a mis à jour les 14 avis régionaux produits entre 1999 et 2003, à partir du recensement de 2001 de Statistique Canada, de l'Enquête Santé Québec 1997-1998, des données du ministère de la Sécurité publique sur les dénonciations d'incidents de violence conjugale en 2001, de la situation des femmes dans les instances décisionnelles en 2003 et de diverses études régionales. Un compte rendu de la réalisation des recommandations que le CSF avait adressées aux instances régionales au moment de la parution des avis fait également partie de ces mises à jour. Le Conseil a profité de l'occasion pour produire un portrait statistique de la situation des femmes de Laval et de Montréal, ces deux régions ne disposant pas d'avis régionaux. Tous ces ouvrages seront mis en ligne sur le site Internet du Conseil au cours de l'année 2005.

- **Ouvert deux nouveaux bureaux régionaux** : La ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, responsable du Conseil du statut de la femme, M^me^ Michelle Courchesne, a autorisé les crédits nécessaires à l'ouverture de deux nouveaux bureaux pour desservir à plein temps les régions du Centre-du-Québec et de Lanaudière. Les entrées en fonction des nouvelles responsables régionales se sont faites en octobre pour Lanaudière et en décembre pour le Centre-du-Québec. Avec cette addition de personnel et celles qui ont été faites dans les années précédentes (ouverture du bureau de Gaspé en 2001 et desserte du Nord-du-Québec à partir de Rouyn-Noranda et Saguenay), l'ensemble des régions du Québec est donc couvert de façon équitable.

- **Participé aux travaux des différentes instances régionales et locales, visant une plus grande prise en compte des préoccupations des femmes** : Par l'intermédiaire de ses représentantes des bureaux régionaux, le CSF a participé à des travaux des instances régionales, notamment des conseils régionaux de développement (CRD) ou de leurs différentes commissions ou comités consultatifs, des régies régionales de la santé et des services sociaux (RRSSS) ainsi que des ministères. Cette participation a pu se traduire par la présence à des réunions de travail ou par la production d'avis ou de mémoires. Elle vise à faire valoir les préoccupations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour un développement local et régional qui bénéficie de façon équitable à toutes et à tous.

Nombre de rencontres avec des instances régionales

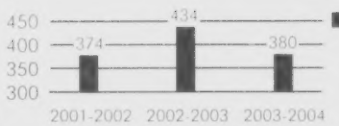

Au total, 380 rencontres ont eu lieu en 2003-2004, ce qui se situe dans la moyenne des deux dernières années.

Des exemples des réalisations auxquelles a participé le CSF en apportant son expertise démontrent la diversité des projets et la pertinence des enjeux en cause :

- Élaboration d'un plan d'action en santé des femmes pour la Capitale-Nationale;
- Projet de politique d'accueil et d'intégration de la population immigrante de la ville de Sherbrooke;
- Mise en œuvre, suivi et évaluation des engagements en matière de condition féminine de l'administration de la ville de Montréal dans le cadre du Sommet de Montréal 2002;
- Forum régional en condition féminine organisé par le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Promotion de la valorisation de la formation professionnelle et technique et diversification des choix de carrière des filles en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
- Reconnaissance de la place des femmes dans la planification stratégique de la ville de Lévis et création d'une commission Femmes;
- Recherche sur la pauvreté des Lavalloises;
- Recherche sur la situation résidentielle dans Lanaudière et plan d'action sur l'habitation et le logement social.
- **Participe aux activités visant à augmenter la présence des femmes dans les lieux décisionnels** : En vue des élections municipales de 2005, les représentantes des bureaux régionaux du CSF participent à des projets pour accroître la présence des femmes dans les conseils municipaux, se joignant ainsi à d'autres partenaires tels les groupes de femmes et le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Cet enjeu est jugé majeur compte tenu que les nouvelles conférences régionales des élus sont constituées majoritairement de personnes élues et que les femmes sont peu présentes sur les conseils municipaux.

  Le CSF a continué de compiler les données sur la présence des femmes dans 24 lieux décisionnels régionaux en 2003, de façon à diffuser une information qui serait sinon indisponible. L'évolution de la présence des femmes est lente et les facteurs qui y contribuent sont multiples, d'où l'investissement récurrent et à long terme du Conseil dans ce dossier.

2.3 Actions d'information et de sensibilisation

30e anniversaire du Conseil du statut de la femme

Le Conseil a souligné, en mai 2003, son 30e anniversaire par l'organisation d'une série d'événements à Montréal :

- Un **colloque** d'une journée, rejoignant des personnes intéressées par la situation des femmes au Québec, avait pour objectif de soutenir la réflexion et les débats sur les enjeux du féminisme et ses perspectives d'avenir. Sondage, conférences avec des spécialistes d'ici et de l'étranger étaient au programme.

- Un **agora** à la Grande-Place du Complexe Desjardins offrait des activités publiques afin de faire connaître à un large public, composé de femmes et d'hommes, de jeunes et de moins jeunes, les 30 ans d'action du Conseil, du mouvement féministe et des femmes en général. Le Conseil voulait démontrer que les gains des femmes ont eu des répercussions positives dans la vie de l'ensemble de la population. Parmi les activités disponibles pour le public figuraient :

  - une exposition de photos traçant l'histoire des femmes du Québec tirées du volume *Œuvres de femmes* de la collection « Aux limites de la mémoire », publié chez Les Publications du Québec;

  - un court métrage où des personnes connues et moins connues commentent les retombées du féminisme;

  - du clavardage en direct et d'autres activités interactives;

  - de courtes animations théâtrales, des ateliers de démystification des technologies de communication avec le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEAF) et des séances de signature d'auteures clés en collaboration avec la Librairie Renaud-Bray;

  - trois débats réunissant spécialistes et personnalités connues sur des enjeux d'aujourd'hui : la maternité, les relations amoureuses et la vie citoyenne;

  - un hommage à des hommes qui ont accompagné et soutenu les Québécoises dans leur marche vers l'égalité des sexes.

- Un **spectacle** exceptionnel réunissant plus de trente artistes au Spectrum de Montréal où l'on retrouvait, à la fois, la célébration de nouvelles voix des femmes de tout âge et de diverses origines culturelles, une rétrospective du passé et une projection vers l'avenir avec des chansons, du théâtre, des performances et de l'humour.

- Une **programmation spéciale** était prévue à la Cinémathèque québécoise où films, vidéos marquantes et archives de télévision ont témoigné de l'évolution de la situation des femmes au Québec.

À l'automne, le Musée de la civilisation s'est associé au Conseil pour faire une réédition de certaines de ces activités à Québec. En plus de l'exposition de photos qui s'est déroulée de septembre 2003 à janvier 2004, une conférence d'ouverture, un débat, un spectacle et trois conférences sur des femmes qui ont marqué l'histoire du Québec étaient au menu.

Dans cinq régions du Québec, l'exposition de photos s'est faite itinérante pour porter le message dans divers lieux publics : musées, centres commerciaux, institutions d'enseignement.

Le financement des activités est redevable de l'ancien ministère de la Famille et de l'Enfance pour une somme de 200 000 $, auquel montant se sont ajoutées les recettes tirées directement des activités du colloque, des commandites et du spectacle. Pour ce dernier événement, le Conseil a obtenu des commandites de diverses centrales syndicales, du ministère de la Culture et de certaines entreprises privées dont La Capitale, Lise Watier, Jeannine Guillevin Wood. Les activités à Québec ont été financées grâce à une participation des Caisses Desjardins de la région de Québec, du Bureau de la Capitale-Nationale et de la Ville de Québec.

Recettes nettes des activités	
Financement du MSSFE	200 000
Colloque (recettes nettes)	30 855
Spectacle (recettes nettes)	9 830
Commandites	31 600
Total :	**272 285**

Dépenses ventilées 2002-2003 et 2003-2004	
Colloque	54 319
Spectacle	89 508
Place Desjardins et Cinémathèque	81867
Activités au Musée de la civilisation	23 103
Activités en région	1 988
Total :	**250 785**

Personnes rejointes par les diverses activités du 30e anniversaire	
Inscriptions au colloque	300
Achalandage au Complexe Desjardins	12 800
Spectacle au Spectrum de Montréal	900
Exposition au Musée de la civilisation	50 000
Autres activités au Musée de la civilisation	400

Soulignons également que le Conseil du statut de la femme s'est vu décerner un prix Zénith pour l'organisation de cet événement. Ces prix visent à récompenser l'excellence des actions de communication du gouvernement.

Le financement des activités est redevable de l'ancien ministère de la Famille et de l'Enfance pour une somme de 200 000 $, auquel montant se sont ajoutées les recettes tirées directement des activités du colloque, des commandites et du spectacle. Pour ce dernier événement, le Conseil a obtenu des commandites de diverses centrales syndicales, du ministère de la Culture et de certaines entreprises privées dont La Capitale, Lise Watier, Jeanne Guillevin Wood. Les activités à Québec ont été financées grâce à une participation des Caisses Desjardins de la région de Québec, du Bureau de la Capitale-Nationale et de la Ville de Québec.

Recettes nettes des activités	
Financement du MSSFE	200 000
Colloque (recettes nettes)	30 855
Spectacle (recettes nettes)	9 830
Commandites	31 600
Total :	**272 285**

Dépenses ventilées 2002-2003 et 2003-2004	
Colloque	54 319
Spectacle	89 508
Place Desjardins et Cinémathèque	81867
Activités au Musée de la civilisation	23 103
Activités en région	1 988
Total :	**250 785**

Personnes rejointes par les diverses activités du 30e anniversaire	
Inscriptions au colloque	300
Achalandage au Complexe Desjardins	12 800
Spectacle au Spectrum de Montréal	900
Exposition au Musée de la civilisation	30 000
Autres activités au Musée de la civilisation	400

Soulignons également que le Conseil du statut de la femme s'est vu décerner un prix Zénith pour l'organisation de cet événement. Ces prix visent à récompenser l'excellence des actions de communication du gouvernement.

Publication de la *Gazette des femmes*

Magazine de débat et d'information, la *Gazette des femmes* est une publication bimestrielle de 40 pages en moyenne par numéro. Au cours de l'année, le magazine a produit des dossiers en lien avec le plan stratégique du Conseil ou sur des enjeux de société concernant les femmes. La féminisation des professions, le militantisme des jeunes femmes, le rapport des Québécoises à l'argent, les conséquences des politiques américaines sur les femmes aux États-Unis et ailleurs dans le monde, la présence des femmes en sciences et un numéro spécial littéraire pour souligner les 30 ans du Conseil du statut de la femme sont parmi les principaux sujets abordés en 2003-2004. Plusieurs chroniques et articles ont également contribué à informer les femmes, et la population en général, de l'actualité en condition féminine, et à soulever des débats, notamment sur des sujets comme la parité en politique, la violence des filles et des garçons à l'école. Et le magazine continue de publier, à chaque numéro, un reportage réalisé à l'étranger.

Fait à signaler, la *Gazette des femmes* a publié conjointement un dossier spécial sur les femmes et la science avec le magazine *Québec Science*. Une collaboration qui a donné lieu à deux bars des sciences (débats auxquels le public est invité à participer), un à Montréal et l'autre à Québec, sur le thème suivant : « Les femmes vont-elles changer la science? ». Des extraits de ces événements ont d'ailleurs fait l'objet d'une rediffusion sur les ondes de la première chaîne de Radio-Canada, à l'émission *Les Années lumière*.

La *Gazette des femmes* a remporté le Grand prix de rédaction 2004 des Magazines du Québec, dans la catégorie dossier thématique réservée aux magazines qui ont un tirage de moins de 50 000 exemplaires. Le dossier sur les Amérindiennes et les Inuites (« Amérindiennes : révolte de l'intérieur », numéro de janvier-février 2003), signé par Anne Panasuk et Claire Gagnon, a également été finaliste au concours de la Fondation nationale des prix du magazine canadien. Un tour de force considérant que les magazines francophones ne récoltent que 10 % des nominations. À noter que le reportage « Bush : la bénédiction des pro-vie », de la journaliste Laura-Julie Perreault (novembre-décembre 2003), était également parmi les finalistes, dans la catégorie reportage des Grands prix de rédaction.

Autres résultats 2003-2004	
Tirage	25 000 exemplaires
Points de vente	400
Estimation du lectorat	100 000 personnes
Nombre d'abonnements	18 000
Lettres au courrier des lecteurs	40
Mentions dans les médias	50

Ces données sont comparables à celles de l'année 2002-2003.

La *Gazette des femmes* est aussi un support médiatique de premier plan auprès des groupes féministes et a un rayonnement dans les milieux de la recherche féministe. Plusieurs médias font écho aux dossiers du magazine et y puisent des idées de reportage, ce qui entraîne une visibilité et un effet multiplicateur précieux pour le magazine à la sortie de chaque numéro.

Actuellement, les revenus générés par la *Gazette des femmes* lui permettent de financer la totalité des coûts de production et de diffusion du magazine. Le budget de fonctionnement du magazine en 2003-2004 est de 380 000 $ environ, dont 130 000 $ proviennent de revenus autonomes.

Production d'outils pour la Journée internationale des femmes

Chaque année, la Journée internationale des femmes est une occasion incontournable de porter à l'attention de la population et des décideurs les acquis des femmes de même que les changements qu'il reste à faire pour arriver à l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est sous le thème *S'allier pour l'égalité* que le Conseil a choisi d'orienter sa réflexion cette année. Il s'agit de mobiliser l'ensemble de la société pour que cette valeur soit partagée par le plus grand nombre, en s'interrogeant notamment sur les gestes à poser pour y parvenir. L'implication des hommes, des institutions locales et régionales, des élus et des entreprises sont parmi les efforts nécessaires.

Les outils produits	
• Dépliant d'animation destinés à l'organisation d'activités • Affiche • Feuillet d'information sur l'origine du 8 mars et sur l'évolution des droits des femmes	25 051 documents distribués ou expédiés
• Cahier spécial du 8 mars dans *Le Devoir*	50 000 lecteurs et lectrices

Les bureaux régionaux du Conseil sont particulièrement sollicités à l'occasion du 8 mars. Ils participent ainsi, soit à l'organisation, soit à la mise en œuvre d'activités du milieu. Les professionnelles sont appelées à donner des conférences et des entrevues aux médias.

Le coût des opérations du 8 mars 2004 pour l'organisme se chiffre à 37 381 $, réparti pour un tiers en budget de fonctionnement et pour les deux tiers restants en masse salariale. En comparaison, le 8 mars 2003 a requis un investissement de 55 293 $, réparti pour moitié en masse salariale et pour moitié en financement. Pour cette dernière année, le Conseil avait réalisé des outils et une diffusion spéciale étant donné qu'il s'agissait de l'année du 30e anniversaire de l'organisme.

Publication de la *Gazette des femmes*

Magazine de débat et d'information, la *Gazette des femmes* est une publication bimestrielle de 40 pages en moyenne par numéro. Au cours de l'année, le magazine a produit des dossiers en lien avec le plan stratégique du Conseil ou sur des enjeux de société concernant les femmes. La féminisation des professions, le militantisme des jeunes femmes, le rapport des Québécoises à l'argent, les conséquences des politiques américaines sur les femmes aux États-Unis et ailleurs dans le monde, la présence des femmes en sciences et un numéro spécial littéraire pour souligner les 30 ans du Conseil du statut de la femme sont parmi les principaux sujets abordés en 2003-2004. Plusieurs chroniques et articles ont également contribué à informer les femmes, et la population en général, de l'actualité en condition féminine, et à soulever des débats, notamment sur des sujets comme la parité en politique, la violence des filles et des garçons à l'école. Et le magazine continue de publier, à chaque numéro, un reportage réalisé à l'étranger.

Fait à signaler, la *Gazette des femmes* a publié conjointement un dossier spécial sur les femmes et la science avec le magazine *Québec Science*. Une collaboration qui a donné lieu à deux bars des sciences (débats auxquels le public est invité à participer), un à Montréal et l'autre à Québec, sur le thème suivant : « Les femmes vont-elles changer la science? ». Des extraits de ces événements ont d'ailleurs fait l'objet d'une rediffusion sur les ondes de la première chaîne de Radio-Canada, à l'émission *Les Années lumière*.

La *Gazette des femmes* a remporté le Grand prix de rédaction 2004 des Magazines du Québec, dans la catégorie dossier thématique réservée aux magazines qui ont un tirage de moins de 50 000 exemplaires. Le dossier sur les Amérindiennes et les Inuites (« Amérindiennes : révolte de l'intérieur », numéro de janvier-février 2003), signé par Anne Panasuk et Claire Gagnon, a également été finaliste au concours de la Fondation nationale des prix du magazine canadien. Un tour de force considérant que les magazines francophones ne récoltent que 10 % des nominations. À noter que le reportage « Bush : la bénédiction des pro-vie », de la journaliste Laura-Julie Perreault (novembre-décembre 2003), était également parmi les finalistes, dans la catégorie reportage des Grands prix de rédaction.

Autres résultats 2003-2004	
Tirage	25 000 exemplaires
Points de vente	400
Estimation du lectorat	100 000 personnes
Nombre d'abonnements	18 000
Lettres au courrier des lecteurs	40
Mentions dans les médias	50

Ces données sont comparables à celles de l'année 2002-2003.

La *Gazette des femmes* est aussi un support médiatique de premier plan auprès des groupes féministes et a un rayonnement dans les milieux de la recherche féministe. Plusieurs médias font écho aux dossiers du magazine et y puisent des idées de reportage, ce qui entraîne une visibilité et un effet multiplicateur précieux pour le magazine à la sortie de chaque numéro.

Actuellement, les revenus générés par la *Gazette des femmes* lui permettent de financer la totalité des coûts de production et de diffusion du magazine. Le budget de fonctionnement du magazine en 2003-2004 est de 380 000 $ environ, dont 130 000 $ proviennent de revenus autonomes.

Production d'outils pour la Journée internationale des femmes

Chaque année, la Journée internationale des femmes est une occasion incontournable de porter à l'attention de la population et des décideurs les acquis des femmes de même que les changements qu'il reste à faire pour arriver à l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est sous le thème *S'allier pour l'égalité* que le Conseil a choisi d'orienter sa réflexion cette année. Il s'agit de mobiliser l'ensemble de la société pour que cette valeur soit partagée par le plus grand nombre, en s'interrogeant notamment sur les gestes à poser pour y parvenir. L'implication des hommes, des institutions locales et régionales, des élus et des entreprises sont parmi les efforts nécessaires.

Les outils produits	
• Dépliant d'animation destinés à l'organisation d'activités • Affiche • Feuillet d'information sur l'origine du 8 mars et sur l'évolution des droits des femmes	29 051 documents distribués ou expédiés
• Cahier spécial du 8 mars dans *Le Devoir*	50 000 lecteurs et lectrices

Les bureaux régionaux du Conseil sont particulièrement sollicités à l'occasion du 8 mars. Ils participent ainsi, soit à l'organisation, soit à la mise en œuvre d'activités du milieu. Les professionnelles sont appelées à donner des conférences et des entrevues aux médias.

Le coût des opérations du 8 mars 2004 pour l'organisme se chiffre à 37 381 $, réparti pour un tiers en budget de fonctionnement et pour les deux tiers restants en masse salariale. En comparaison, le 8 mars 2003 a requis un investissement de 55 293 $, réparti pour moitié en masse salariale et pour moitié en financement. Pour cette dernière année, le Conseil avait réalisé des outils et une diffusion spéciale étant donné qu'il s'agissait de l'année du 30e anniversaire de l'organisme.

Diffusion de publications, activités publiques et diffusion d'informations

Le Conseil diffuse de façon régulière des informations au public et à ses clientèles habituelles par le biais de différents outils comme des bulletins d'information, le site Internet et la diffusion de renseignements et de publications. Il utilise aussi les médias pour faire connaître ses positions, ses activités et ses produits. Le tableau suivant présente les faits saillants de l'année avec un comparatif pour les deux années précédentes :

Type d'activité	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Recherches, avis et mémoires produits	10	9	6
Exemplaires de publications diffusées	47 322	88 376	31 194
Visites sur le site Internet	81877	107 471	94 974
Info-CSF : partenaires nationaux rejoints	386	370	440
Info-Région : partenaires régionaux rejoints	2 169	2261	2385
Conférences et sessions d'information données	91	132	104
Activités publiques organisées	2	31	44
Communiqués de presse émis	41	24	22
Entrevues accordées et activités médiatiques tenues	81	150	96
Mentions du CSF dans les médias	266	437	274
Demandes de renseignements du public	9 946	6024	4961

L'année 2003-2004 a vu se concrétiser les événements du 30e anniversaire du Conseil, ce qui explique la hausse des activités publiques organisées. Au cours de l'année 2003-2004, le Conseil a adopté une politique accentuant la diffusion électronique des publications, ce qui a entraîné à la baisse le nombre d'exemplaires expédiés par la poste. Quant aux données relatives au site Internet, précisons qu'en raison d'un changement d'outil de comptabilisation, les données de la dernière année ne peuvent être comparées à celles des années antérieures. Par ailleurs, en 2003-2004, l'actualité gouvernementale a suscité moins d'interventions de la part du Conseil, ce qui ramène le rythme de certaines autres activités à celui de 2001-2002.

Partie 3 :
Utilisation des ressources

Ressources financières

Sur le plan budgétaire en 2003-2004, le Conseil du statut de la femme est un élément de programme (programme 5.1) de son ministère portefeuille, soit le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Les résultats financiers réels pour l'année financière sont présentés dans le tableau suivant :

Budget des dépenses	Budget original[1] 2003-2004 (000 $)	Budget modifié[1] 2003-2004 (000 $)	Dépenses réelles[1] 2003-2004 (000 $)	Dépenses réelles[2] 2002-2003 (000 $)
Budget de fonctionnement				
- Rémunération	3 268,4 $	3 247,4 $	3 205,4 $	3232,4 $
- Fonctionnement	983,0 $	1012,5 $	989,9 $	1186,4 $
- Amortissement	38,0 $	38,0 $	33,6 $	51,6 $
	4 289,4 $	4 297,9 $	4 228,9 $	4470,4 $
Budget d'investissement	25,0 $	0 $	0 $	5,5 $

Sources : [1] Rapport SYGBEC, 7-S11 du 30 avril 2004.
[2] Rapport SYGBEC, 7-S11 du 25 avril 2003.

Le Conseil a respecté l'enveloppe qui lui avait été allouée et a même pu bénéficier d'un report de crédits de 64 400 $ pour l'exercice 2004-2005, en accord avec les règles d'allègement du Conseil du trésor. Considérant les contributions financières de divers partenaires gouvernementaux, le CSF a disposé des ressources nécessaires pour assumer ses opérations courantes, initier divers changements et mettre de l'avant plusieurs projets. La baisse du niveau de dépenses réelles 2003-2004 par rapport à 2002-2003 s'explique par la volonté du Conseil de respecter l'enveloppe accordée par le Conseil du trésor, par l'implantation de diverses mesures de rationalisation, de la baisse de la dépense d'amortissement et de l'absence de dépenses d'investissement.

Ressources humaines

Avec un effectif autorisé de 64 ETC, le Conseil a disposé, au début de 2003, de six postes vacants en raison de mouvements de personnel.

Effectif du CSF par région et par catégorie d'emploi					
	Hors-cadres et cadres	Professionnelles	Techniciennes	Employées de bureau	Total
Québec	4	15	11	10	40
Montréal		3		1	4
Autres régions		11		9	20
Total	4	29	11	20	64

Diffusion de publications, activités publiques et diffusion d'informations

Le Conseil diffuse de façon régulière des informations au public et à ses clientèles habituelles par le biais de différents outils comme des bulletins d'information, le site Internet et la diffusion de renseignements et de publications. Il utilise aussi les médias pour faire connaître ses positions, ses activités et ses produits. Le tableau suivant présente les faits saillants de l'année avec un comparatif pour les deux années précédentes :

Type d'activité	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Recherches, avis et mémoires produits	10	9	6
Exemplaires de publications diffusées	47 322	88 376	31 194
Visites sur le site Internet	81877	107 471	94 974
Info CSF : partenaires nationaux répondu	386	370	440
Info Region : partenaires régionaux répondu	2 169	2261	2385
Conférences et sessions d'information données	91	132	104
Activités publiques organisées	2	31	44
Communiqués de presse émis	41	24	22
Entrevues accordées et activités médiatiques tenues	81	150	96
Mentions du CSF dans les médias	266	437	274
Demandes de renseignements du public	9 946	6024	4961

L'année 2003-2004 a vu se concrétiser les événements du 30e anniversaire du Conseil, ce qui explique la hausse des activités publiques organisées. Au cours de l'année 2003-2004, le Conseil a adopté une politique accentuant la diffusion électronique des publications, ce qui a entraîné à la baisse le nombre d'exemplaires expédiés par la poste. Quant aux données relatives au site Internet, précisons qu'en raison d'un changement d'outil de comptabilisation, les données de la dernière année ne peuvent être comparées à celles des années antérieures. Par ailleurs, en 2003-2004, l'actualité gouvernementale a suscité moins d'interventions de la part du Conseil, ce qui ramène le rythme de certaines autres activités à celui de 2001-2002.

Partie 3 :
Utilisation des ressources

Ressources financières

Sur le plan budgétaire en 2003-2004, le Conseil du statut de la femme est un élément de programme (programme 5.1) de son ministère portefeuille, soit le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Les résultats financiers réels pour l'année financière sont présentés dans le tableau suivant :

Budget des dépenses	Budget original[1] 2003-2004 (000 $)	Budget modifié[1] 2003-2004 (000 $)	Dépenses réelles[1] 2003-2004 (000 $)	Dépenses réelles[2] 2002-2003 (000 $)
Budget de fonctionnement				
– Rémunération	3 268,4 $	3 247,4 $	3 205,4 $	3232,4 $
– Fonctionnement	983,0 $	1012,5 $	989,9 $	1186,4 $
– Amortissement	38,0 $	38,0 $	33,6 $	51,6 $
	4 289,4 $	4 297,9 $	4 228,9 $	4470,4 $
Budget d'investissement	25,0 $	0 $	0 $	5,5 $

Sources : [1] Rapport SYGBEC, 7-S11 du 30 avril 2004.
[2] Rapport SYGBEC, 7-S11 du 25 avril 2003.

Le Conseil a respecté l'enveloppe qui lui avait été allouée et a même pu bénéficier d'un report de crédits de 64 400 $ pour l'exercice 2004-2005, en accord avec les règles d'allègement du Conseil du trésor. Considérant les contributions financières de divers partenaires gouvernementaux, le CSF a disposé des ressources nécessaires pour assumer ses opérations courantes, initier divers changements et mettre de l'avant plusieurs projets. La baisse du niveau de dépenses réelles 2003-2004 par rapport à 2002-2003 s'explique par la volonté du Conseil de respecter l'enveloppe accordée par le Conseil du trésor, par l'implantation de diverses mesures de rationalisation, de la baisse de la dépense d'amortissement et de l'absence de dépenses d'investissement.

Ressources humaines

Avec un effectif autorisé de 64 ETC, le Conseil a disposé, au début de 2003, de six postes vacants en raison de mouvements de personnel.

Effectif du CSF par région et par catégorie d'emploi					
	Hors-cadres et cadres	Professionnelles	Techniciennes	Employées de bureau	Total
Québec	4	15	11	10	40
Montréal		3		1	4
Autres régions		11		9	20
Total	4	29	11	20	64

Reddition de comptes pour la période de référence du 1er avril 2003 au 31 mars 2004

Embauche et représentativité

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'embauche

	Permanents (y compris les temporaires)	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	1	4	4	1

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 mars 2004

Effectif total (personnes)	58

2. MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, AUTOCHTONES ET ANGLOPHONES

Rappel de l'objectif :
Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés permanents (y compris les temporaires), occasionnels, stagiaires et étudiants provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones et des autochtones, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

LE TAUX D'EMBAUCHE

	Permanents (y compris les temporaires)				Occasionnels				Étudiants				Stagiaires			
	CC	Angl.	Aut.	global	CC	Angl.	Aut.	global	CC	Angl.	Aut.	global	CC	Angl.	Aut.	global
Nombre de personnes embauchées													1			1
Pourcentage													1,7 %			1,7 %

Rappel de l'objectif :
Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %.

LE TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ

	Permanents (y compris les temporaires)			
	CC	Angl.	Aut.	global
Représentativité en nombre	1			1
Pourcentage	1,7 %			1,7 %

3. PERSONNES HANDICAPÉES

Rappel de l'objectif :
Atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %

LE TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ

	Permanents (y compris les temporaires)
Nombre de personnes embauchées	.....
Représentativité en nombre	1
Pourcentage (représentativité)	1,7 %

4. FEMMES

NIVEAU DE REPRÉSENTATION

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel *	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
Représentativité en nombre	4	26	7	19	.....	.....
Pourcentage	100 %	96 %	87 %	100 %	.....	.....

* Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Le CSF a tenu deux rencontres du Comité ministériel sur l'organisation du travail auquel siègent les représentantes des syndicats des professionnelles et des fonctionnaires ainsi qu'une représentante du personnel d'encadrement. Les séances de ce comité sont présidées par la présidente du Conseil et soutenues par le Service administratif, qui en assure le bon fonctionnement et les suivis.

Les besoins de formation d'une durée de 1 205 heures représentent une augmentation de près de 40 % sur l'exercice précédent, pour une dépense totale de 23 000 $ par rapport à 13 000 $ en 2002-2003. Ils ont principalement porté sur l'acquisition de connaissances et d'habiletés dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications ainsi que sur la participation à divers colloques. Dans le cadre de la loi favorisant le développement de la main-d'œuvre, le CSF a investi environ 2 % de sa masse salariale à titre de dépenses admissibles à la formation.

Ressources informationnelles

Encore cette année, la priorité a été accordée au volet « Sécurité informatique » par la définition d'un plan de relève informatique, la technologie « Réseau privé virtuel », laquelle sécurise les échanges d'information entre le siège social et les bureaux régionaux ainsi que la mise en place de divers outils de surveillance et de protection de notre réseau informatique.

Les dépenses effectuées dans les technologies de l'information correspondent aux lignes téléphoniques pour des fins informatiques, à l'acquisition de fournitures et de matériel informatiques, à l'achat de logiciels, à l'octroi de divers contrats de programmation informatique pour un grand total de 39 600 $ par rapport à 28 200 $ en 2002-2003, l'écart s'expliquant par l'ouverture de deux nouveaux bureaux régionaux et l'acquisition des équipements nécessaires ainsi que par la refonte du système de gestion des clientèles du CSF, qui datait de plus de huit années.

Ressources matérielles

Environ 43 % du budget de fonctionnement du Conseil est dédié aux loyers, à la poste et messagerie et à la téléphonie. Pour les loyers, la dépense a été de 352 700 $, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente, qui était de 356 000 $. Les coûts de courrier et messagerie ainsi que de la téléphonie ont été pour l'ensemble du CSF de 76 900 $, une baisse de 29 % par rapport à l'année 2002-2003, considérant que lors de cet exercice, il y avait eu une hausse importante du courrier international à la suite du lancement de la *Gazette des femmes* à Paris ainsi que du courrier relié à la tenue des activités marquant le 30e anniversaire au mois de mai 2003.

Reddition de comptes pour la période de référence du 1er avril 2003 au 31 mars 2004

Embauche et représentativité

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'embauche

	Permanents (y compris les temporaires)	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	1	3	4	1

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 mars 2004

Effectif total (personnes)	58

2. MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, AUTOCHTONES ET ANGLOPHONES

Rappel de l'objectif :
Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés permanents (y compris les temporaires), occasionnels, stagiaires et étudiants provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones et des autochtones, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

LE TAUX D'EMBAUCHE

	Permanents (y compris les temporaires)				Occasionnels				Étudiants				Stagiaires			
	CC	Angl.	Aut.	global	CC	Anglo	Aut	global	CC	Anglo	Aut	global	CC	Anglo	Aut	global
Nombre de personnes embauchées													1			1
Pourcentage													1			1

Rappel de l'objectif :
Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %.

LE TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ

	Permanents (y compris les temporaires)			
	CC	Anglo	Aut	global
Représentation en nombre	11			11
Pourcentage	19 %			19 %

3. PERSONNES HANDICAPÉES

Rappel de l'objectif :
Atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

LE TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ

	Permanents (y compris les temporaires)
Nombre de personnes embauchées	
Représentativité en nombre	
Pourcentage (représentativité)	2 %

4. FEMMES

NIVEAU DE REPRÉSENTATION

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel *	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
Représentativité en nombre	4	26	7	19		
Pourcentage	100 %	96 %	87 %	100 %		

* Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Le CSF a tenu deux rencontres du Comité ministériel sur l'organisation du travail auquel siègent les représentantes des syndicats des professionnelles et des fonctionnaires ainsi qu'une représentante du personnel d'encadrement. Les séances de ce comité sont présidées par la présidente du Conseil et soutenues par le Service administratif, qui en assure le bon fonctionnement et les suivis.

Les besoins de formation d'une durée de 1 205 heures représentent une augmentation de près de 40 % sur l'exercice précédent, pour une dépense totale de 23 000 $ par rapport à 13 000 $ en 2002-2003. Ils ont principalement porté sur l'acquisition de connaissances et d'habiletés dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications ainsi que sur la participation à divers colloques. Dans le cadre de la loi favorisant le développement de la main-d'œuvre, le CSF a investi environ 2 % de sa masse salariale à titre de dépenses admissibles à la formation.

Ressources informationnelles

Encore cette année, la priorité a été accordée au volet « Sécurité informatique » par la définition d'un plan de relève informatique, la technologie « Réseau privé virtuel », laquelle sécurise les échanges d'information entre le siège social et les bureaux régionaux ainsi que la mise en place de divers outils de surveillance et de protection de notre réseau informatique.

Les dépenses effectuées dans les technologies de l'information correspondent aux lignes téléphoniques pour des fins informatiques, à l'acquisition de fournitures et de matériel informatiques, à l'achat de logiciels, à l'octroi de divers contrats de programmation informatique pour un grand total de 39 600 $ par rapport à 28 200 $ en 2002-2003, l'écart s'expliquant par l'ouverture de deux nouveaux bureaux régionaux et l'acquisition des équipements nécessaires ainsi que par la refonte du système de gestion des clientèles du CSF, qui datait de plus de huit années.

Ressources matérielles

Environ 43 % du budget de fonctionnement du Conseil est dédié aux loyers, à la poste et messagerie et à la téléphonie. Pour les loyers, la dépense a été de 352 700 $, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente, qui était de 356 000 $. Les coûts de courrier et messagerie ainsi que de la téléphonie ont été pour l'ensemble du CSF de 76 900 $, une baisse de 29 % par rapport à l'année 2002-2003, considérant que lors de cet exercice, il y avait eu une hausse importante du courrier international à la suite du lancement de la *Gazette des femmes* à Paris ainsi que du courrier relié à la tenue des activités marquant le 30e anniversaire au mois de mai 2003.

Partie 4 :

Autres exigences : application des lois, des politiques et des responsabilités administratives

Comme organisme gouvernemental, le Conseil du statut de la femme doit se conformer aux prescriptions de certaines lois et politiques qui assurent le respect des droits des citoyens et la transparence des organisations.

Déclaration de services aux citoyens

En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil du statut de la femme, dans la mesure où il n'administre pas de services directs à la population, n'est pas tenu de produire de déclaration de services aux citoyens.

Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration

Conformément à la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information*, tous les logiciels utilisés par le personnel sont en français. La documentation écrite et le site Internet du CSF se conforment aussi à la Charte de la langue française.

Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels

Le CSF a déjà procédé à la réalisation des profils d'accès de son personnel pour tous les fichiers à caractère nominatif qu'il possède, y compris le fichier des renseignements personnels des ressources humaines. De plus, le CSF a implanté une politique de sécurité informatique prenant en compte les éléments relatifs à la protection des renseignements personnels.

Éthique

Conformément au *Plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale*, le Conseil a nommé une répondante en éthique au sein de son organisation. Le Conseil a aussi établi un Code d'éthique et de déontologie applicable aux administratrices publiques du Conseil du statut de la femme. Ce code a été adopté lors du Conseil d'administration du 18 novembre 1999 (annexe 5).

Accès à l'égalité en emploi et rajeunissement de la fonction publique

Le Conseil a eu recours à une liste du recrutement du Secrétariat du Conseil du trésor pour combler un poste vacant, ce qui a permis l'embauche d'une personne de moins de 35 ans et, par la même occasion, une contribution au rajeunissement de la fonction publique québécoise.

Annexe 1 :
Liste des membres du CSF

Quatre membres nommées sur recommandation des associations féminines

- Mme Michèle Taïna Audette, présidente, Femmes autochtones du Québec, nommée le 31 janvier 2001, s'est retirée à la suite de sa nomination au poste de sous-ministre associée au Secrétariat à la condition féminine, le 10 mars 2004;

- Mme Christine Fréchette, présidente-fondatrice du Forum sur l'intégration Nord-Américaine (FINA), nommée le 16 février 2000;

- Mme Danielle Labrie, travailleuse communautaire au Centre de femmes de Ville-Marie, nommée le 24 mars 1999;

- Mme Micheline Simard, agente de développement, Centre Émersion, nommée le 21 juin 2000.

Deux sur recommandation des milieux universitaires

- Mme Chantal Maillé, professeure agrégée à l'Institut Simone De Beauvoir, nommée le 24 mars 1999;

- Mme Claire Deschênes, professeure à l'Université Laval, nommée le 16 février 2000.

Deux sur recommandation des groupes socio-économiques

- Mme Carolyn Sharp, professeure à l'Université Saint-Paul, nommée le 24 mars 1999;

- Mme Lyse Brunet, directrice au Service d'allocation et d'analyse sociale à Centraide du Grand-Montréal, nommée le 8 mars 2000.

Deux sur recommandation des syndicats

- Mme Ghyslaine Fleury, enseignante au préscolaire à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, nommée le 16 février 2000;

- Mme Denise Trudeau, directrice des études au Cégep de Sorel-Tracy, nommée le 21 juin 2000.

Conseil du statut de la femme
Québec

Conseil du statut de la femme

ORGANIGRAMME

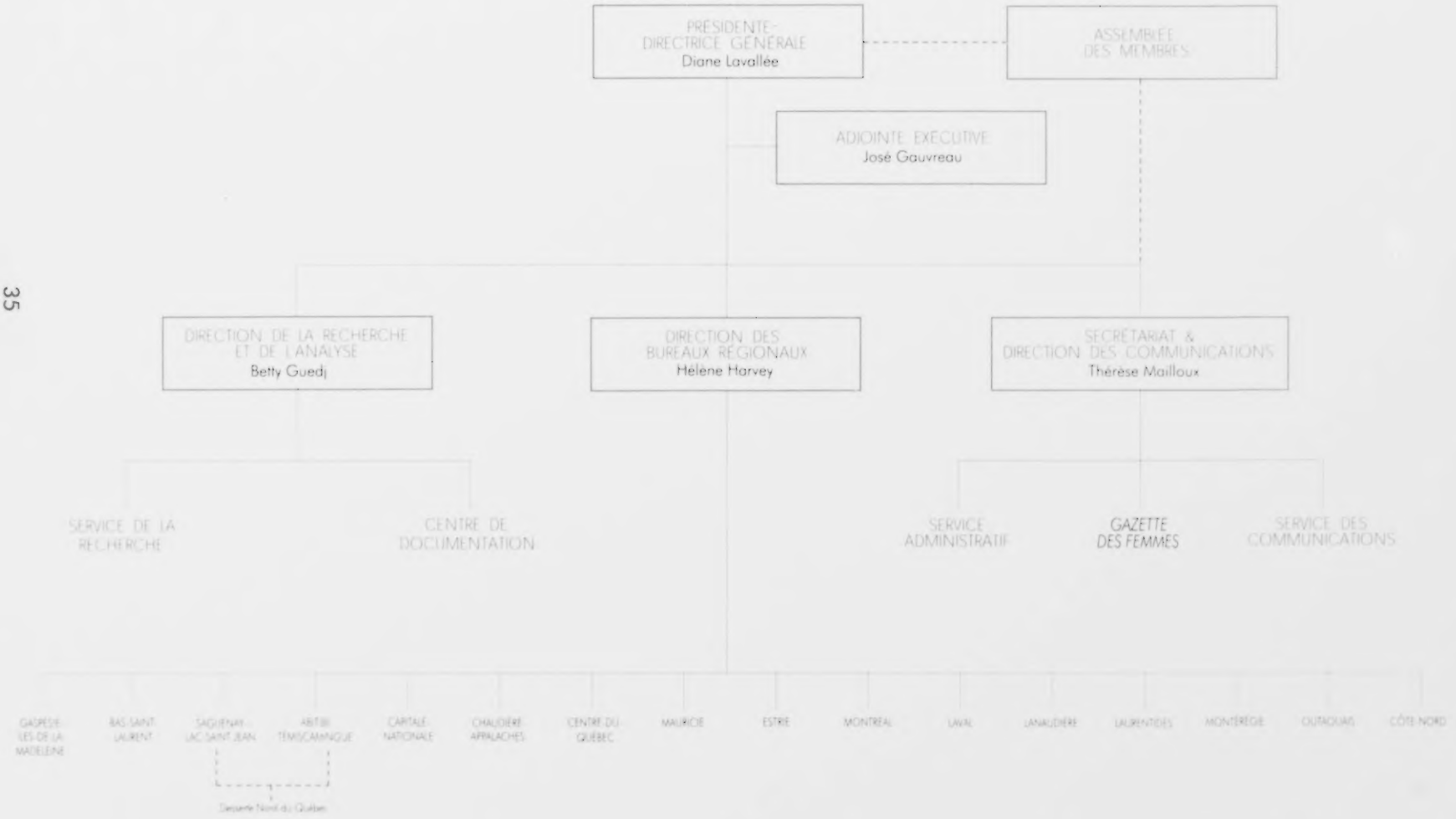

Annexe 3 :
Valeurs du Conseil du statut de la femme

Le Conseil adhère à la *Déclaration de valeurs fondamentales de l'administration publique québécoise* et aux valeurs éthiques de compétence, d'impartialité, d'intégrité, de loyauté et de respect. Son mandat, axé sur la défense et la promotion du statut et des droits des femmes, l'amène à soutenir un projet de société qui vise l'égalité entre les femmes et les hommes et porté par les valeurs de démocratie, de respect de la personne, de la justice sociale et de la solidarité.

En plus, toute l'organisation fonde ses actions sur des valeurs qui reflètent sa philosophie de pensée et ses aspirations. Ainsi, dans le cadre de son plan stratégique, le Conseil du statut de la femme a identifié les valeurs auxquelles il adhère et entend promouvoir. Celles-ci prennent la forme d'engagements de l'organisation envers ses partenaires et son personnel, de même que du personnel envers son organisation. Le Conseil a ainsi retenu six valeurs :

L'organisation face à sa mission*

À exercer avec conviction sa mission :
- en assurant le rayonnement du Conseil du statut de la femme et de ses actions;
- en faisant preuve d'ouverture et de solidarité envers toutes les femmes;
- en faisant preuve d'audace et d'innovation dans ses actions;
- en préservant son indépendance d'opinion tout en favorisant le partenariat et la concertation.

À avoir le souci de l'excellence :
- en exerçant sa mission avec vigilance et vision;
- en diffusant une information de pointe;
- en maintenant son expertise et en assurant un haut standard de qualité et de rigueur dans la réalisation de ses produits;
- en évaluant les résultats de ses actions.

L'organisation envers son personnel

À respecter le personnel :
- en favorisant la transparence et la circulation de l'information;
- en encourageant les initiatives et la créativité;
- en encourageant les échanges et la libre expression d'opinions;
- en privilégiant une gestion souple afin de le supporter dans divers aspects de sa vie.

À développer la solidarité :
- en favorisant l'esprit d'équipe et le décloisonnement;
- en reconnaissant les efforts et son savoir-faire;
- en le soutenant dans son travail;
- en le faisant participer à la définition de sa vision et de ses objectifs.

Le personnel envers l'organisation

À démontrer son esprit d'appartenance :
- en étant loyal envers l'organisation;
- en démontrant son engagement constant dans la réalisation d'objectifs communs;
- en contribuant à un sain climat de travail;
- en développant des liens d'entraide et de collaboration.

À démontrer son sens des responsabilités :
- en développant ses compétences;
- en étant proactif;
- en faisant preuve de professionnalisme et d'autonomie dans son travail;
- en démontrant une ouverture d'esprit face aux changements.

* Extrait du *Plan stratégique quadriennal 2001-2005*.

Annexe 4 :
Liste des publications du Conseil 2003-2004

Avis, mémoires et commentaires au gouvernement du Québec

Mémoire sur le document de consultation Scénarios de développement et de financement pour assurer la pérennité, l'accessibilité et la qualité des services de garde (tirage 400)

Commentaires sur le projet de loi nº 25 – Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (tirage 350)

Commentaires sur le projet de loi nº 34 – Loi sur le ministère du Développement économique et régional (tirage 350)

Maintenir le soutien financier aux études et s'adapter aux nouvelles réalités (tirage 700)

Les études, l'enseignement et la recherche universitaires : enjeux émergents pour les femmes – Mémoire à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités (tirage 500)

Adapter le Régime de rentes sans nier la réalité des femmes – Mémoire sur le document de consultation Adapter le Régime de rentes aux nouvelles réalités du Québec (tirage 1 000)

Documents d'information divers

Dépliant : S'allier pour l'égalité – 8 mars 2004 (tirage 2 000)

Affiche : S'allier pour l'égalité – 8 mars 2004 (tirage 5 000)

La constante progression des femmes – Historique des droits des femmes (tirage 10 400)

The Long March Forward – A History of Women's Rights (triage 1 100)

Annexe 5 :
Code d'éthique et de déontologie

Adopté par les membres
Le 18 novembre 1999

Section 1
Champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie applicables aux administratrices publiques[1] du Conseil du statut de la femme.

2. Sont administratrices publiques les membres du Conseil du statut de la femme de même que la présidente du Conseil.

3. L'administratrice publique est tenue, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis par le présent code qui lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

   En cas de doute, l'administratrice publique doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

Section 2
Principes d'éthique

4. L'administratrice publique contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de l'État. En harmonie avec la mission du Conseil, elle oeuvre dans le but de favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

5. Afin de réaliser la mission du Conseil, l'administratrice publique s'engage à promouvoir les valeurs suivantes :

   1- L'équité entre les femmes et les hommes;

   2- L'ouverture et la solidarité dans l'optique de tenir compte des situations diverses vécues par l'ensemble des Québécoises;

   3- L'indépendance afin de jouer de façon crédible son rôle auprès du gouvernement;

   4- La vigilance pour s'assurer de la progression constante des conditions de vie des femmes vers l'égalité.

1. La forme féminine utilisée dans ce code désigne aussi bien le masculin que le féminin lorsque le contexte s'y prête.

Section 3
Règles de déontologie

Rigueur et intégrité

6. L'administratrice publique exerce ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité.

Discrétion

7. L'administratrice publique est tenue à la discrétion sur ce dont elle a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenue, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

   Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher une administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

8. La membre invitée à représenter ou à parler au nom du Conseil, ou en tant que membre du Conseil, doit obtenir au préalable l'autorisation de la présidente.

Neutralité politique

9. L'administratrice publique doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisanes.

10. La présidente fait preuve, en outre, de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Conflits d'intérêts

11. L'administratrice publique évite de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

    Elle doit dénoncer au Conseil tout intérêt direct ou indirect qu'elle a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de la placer dans une situation de conflit d'intérêts.

12. La présidente ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'elle y renonce ou en dispose avec diligence.

    Toute autre administratrice publique qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt à la présidente et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel elle a cet intérêt. Elle doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

    En cas de contestation, le Conseil décide si la membre est en conflit d'intérêts sur la question et cette membre n'a pas le droit de voter sur la question de savoir si elle est en conflit d'intérêts.

    Cet article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher une administratrice publique de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein du Conseil par lesquelles elle serait visée.

13. L'administratrice publique ne peut confondre les biens du Conseil avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

14. L'administratrice publique ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

    Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

15. L'administratrice publique n'a droit pour l'exercice de ses fonctions qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci.

    L'administratrice publique ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

16. L'administratrice publique ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour elle-même ou pour un tiers.

17. L'administratrice publique doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

L'après-mandat

18. L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au Conseil.

19. L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conseil ou un autre organisme ou entreprise avec lequel elle avait des rapports directs importants au cours de l'année précédant la fin de son mandat.

Section 4
Mesures d'application

20. La présidente doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administratrices publiques du Conseil.

21. En cas de manquement à l'éthique et à la déontologie, le processus disciplinaire applicable est celui prévu au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Conseil du statut de la femme
Québec